

Signature de plusieurs conventions de financement entre la France et le Sénégal.



Zoom sur les Conventions

L'Agence Française de Développement accorde 26,2 milliards de FCFA (40 millions d'euros) à l'Etat du Sénégal pour le financement du **Projet de ligne d'interconnexion électrique entre la Mauritanie et le Sénégal**.

Ce Projet, qui concerne la réalisation d'une ligne haute tension de 420 kilomètres entre Nouakchott et Tobène, est dimensionné pour exporter jusqu'à 240 Mégawatts vers le Sénégal. Il permettra au Sénégal de bénéficier, à un prix compétitif par rapport aux centrales thermiques existantes, de l'excédent d'énergie électrique produite en Mauritanie grâce à la valorisation des ressources en gaz découvertes dans ce pays et de réduire sa vulnérabilité aux prix internationaux de l'énergie. Il contribuera également au renforcement de l'intégration régionale en Afrique occidentale.

L'Agence Française de Développement accorde 6,5 milliards de FCFA (10 millions d'euros) à l'Etat du Sénégal pour le financement du **Programme pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable de Dakar**.

Ce programme vise à améliorer durablement les conditions de vie de la population sénégalaise à travers l'amélioration de la qualité du service d'eau potable et permettra :

- de protéger les canalisations du système d'adduction d'eau du lac de Guiers (ALG) ;
- d'assurer le fonctionnement des composantes électromécaniques et l'approvisionnement électrique stable du système ;
- et de restaurer la capacité de production pour les besoins de Dakar.

Sur la base d'une production d'eau potable augmentée de 17.000 m³/j, le programme devrait permettre à plus de 150.000 personnes de bénéficier d'un nouvel accès à l'eau potable.



[Revenir](#)